



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 142-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2025.GRPARL.337

Déposée le : 10.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Arn (Muri b. Bern, PLR) (porte-parole)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.09.2025

N° d'ACE : 1125/2025 Du 29 octobre 2025
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Encouragement complémentaire des aptitudes de lecture et des compétences médiatiques dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. examiner et mettre en œuvre des mesures supplémentaires de promotion des aptitudes de lecture et des compétences médiatiques à l'ère du numérique, puisque les prescriptions actuelles du Lehrplan 21 sont insuffisantes dans la pratique pour contrer efficacement l'évolution des habitudes de lecture et les problèmes de concentration chez les jeunes gens ;
2. lancer un programme cantonal complémentaire d'encouragement des compétences de lecture qui cible spécifiquement le renforcement de la concentration pour lire des textes plus longs et le traitement critique des informations issues des médias numériques et traditionnels ;
3. renforcer la collaboration avec les bibliothèques, les institutions de formation et l'économie pour encourager des habitudes de lecture durables et améliorer de façon ciblée l'aptitude à faire preuve d'esprit critique au moment d'analyser des informations.

Développement :

Le Lehrplan 21 propose d'ores et déjà des contenus relatifs aux aptitudes de lecture et aux compétences médiatiques. Toutefois, la pratique montre que ces mesures ne suffisent pas pour compenser les répercussions qu'entraîne l'évolution des modes de consommation des médias sur la lecture.

La dernière étude du baromètre de la lecture montre que 40 % des jeunes adultes ont des difficultés à se concentrer sur des textes plus longs. Cela a des conséquences directes sur le développement scolaire et professionnel, la compréhension politique ainsi que la capacité à saisir des sujets complexes.

Il ne suffit donc pas de simplement renvoyer au Lehrplan 21 : il faut des mesures complémentaires ciblées pour rendre justice à ces défis en pleine évolution. Faire preuve de concentration sur une plus longue durée, comprendre les textes en profondeur et développer une approche critique des contenus numériques sont autant de compétences qu'il convient d'encourager spécifiquement.

Motivation de l'urgence : l'influence des réseaux sociaux et des contenus numériques bouleverse les habitudes de lecture. Si nous n'agissons pas rapidement, cette compétence risque de se perdre à long terme, mettant à mal les perspectives scolaires et professionnelles de toute une génération. Le Lehrplan 21 ne suffit pas, le canton de Berne doit agir de manière ciblée

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève de la compétence du Conseil-exécutif (art. 87 et 88, al. 2 de la Constitution du canton de Berne [ConstC], ainsi qu'art. 12 et 12a de la loi sur l'école obligatoire [LEO]). Il s'agit d'une motion ayant valeur de directive, pour laquelle le Conseil-exécutif dispose donc d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les autres modalités d'accomplissement du mandat. Il appartient au Conseil-exécutif de décider en dernier ressort.

Le Conseil-exécutif partage l'avis des motionnaires selon lequel l'encouragement des aptitudes de lecture et des compétences médiatiques constitue une condition essentielle à la réussite scolaire, à l'intégration professionnelle et à une participation active à la société. Ce sujet est une priorité pour le Conseil-exécutif.

Les changements sociaux et l'évolution du numérique modifient les habitudes de lecture et la capacité de concentration des élèves. Pouvoir se concentrer sur des textes pendant une période prolongée, lire des textes en les comprenant et examiner des contenus (numériques) de manière critique comptent parmi les principales compétences scolaires. C'est pourquoi, à l'école, les élèves mettent en pratique des stratégies de lecture ciblées et acquièrent du vocabulaire. En collaboration avec les parents, les enfants sont soutenus dans le développement de leurs aptitudes de lecture.

Ces dernières années, le canton de Berne a déjà mis en œuvre des mesures complètes et ciblées pour promouvoir la lecture. Certaines d'entre elles reposent sur l'intervention « Compétences en lecture à la fin de la scolarité obligatoire », adoptée en vote point par point lors de la session de septembre 2017. Toutes les mesures présentées ci-dessous ont en commun d'avoir été développées en collaboration avec des expertes et experts, compte tenu de leur efficacité. Grâce au controlling effectué par la Section de la surveillance scolaire de l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OEEO), les offres existantes peuvent être contrôlées et développées en fonction des nouvelles connaissances.

- **Lehrplan 21** : la promotion de la lecture relève de la discipline Allemand et des compétences transversales. De plus, les modules « Médias et informatique » permettent notamment de développer les compétences médiatiques. Ainsi, les écoles ont pour mission de promouvoir à la fois les aptitudes de lecture et l'utilisation réfléchie des médias

numériques au cours des trois cycles scolaires. Pour les enfants pour lesquels l'allemand n'est pas la langue maternelle, du matériel et des mesures de soutien supplémentaires sont disponibles pour la promotion de la lecture.

- **Outils de mise en œuvre** : la plateforme « Fächernet » de l'OECO met à disposition de nombreux supports, liens et stratégies pour la promotion de la lecture. L'offre est en train d'être étoffée, notamment par des outils permettant d'adapter le matériel didactique en fonction de la langue. En outre, un guide de planification soutient la mise en œuvre des compétences pratiques liées aux médias et à l'informatique dans tous les domaines disciplinaires, conformément au Lehrplan 21.
- **Prise en compte dans le processus de controlling** : le cycle de controlling cantonal actuel pour les années 2022 à 2026, placé sous la responsabilité de la Section de la surveillance scolaire de l'OECO, prévoit que toutes les écoles sont tenues d'élaborer une stratégie de promotion de la lecture.
- **Formation du corps enseignant** : dans le cadre de leur formation à l'enseignement aux cycles 1 et 2, les étudiantes et étudiants de la PHBern suivent différents cours et séminaires dans le domaine de compétence de la lecture, avec différents points forts, comme l'acquisition de la langue écrite et la littérature. Les futures enseignantes et futurs enseignants pour le cycle 3 sont, quant à eux, formés à la promotion de la lecture et aux stratégies de promotion de la lecture. Enfin, l'Institut für Heilpädagogik (institut de pédagogie curative) se concentre sur les enfants qui ont des difficultés à lire ou qui rencontrent des obstacles particuliers en la matière.
- **Formation continue et conseils** : l'Institut für Weiterbildung und Dienstleistung (institut de formation continue et de services) de la PHBern propose des cours et des conseils spécifiques aux directions d'école, aux groupes de pilotage et aux membres du corps enseignant de tous les cycles scolaires sur les thèmes de la promotion de la lecture et de l'éducation aux médias.
- **Coopérations** : des protagonistes nationaux tels que l'Institut suisse Jeunesse et Médias (ISJM) ou l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse (OSL) complètent l'offre cantonale et soutiennent les écoles dans le choix des ouvrages et la motivation à la lecture, par exemple au travers du magazine « querlesen » (en allemand).
- **Bibliothèques scolaires** : les bibliothèques scolaires offrent un accès facile aux livres dans les écoles et encouragent le plaisir de lire, par exemple grâce à des tandems de lecture.
- **Moyens d'enseignement et outils numériques** : de nombreux nouveaux moyens d'enseignement associent le développement du langage et les compétences médiatiques. Les enseignantes et enseignants disposent également de plus en plus d'outils numériques, tels que des coaches de lecture basés sur l'IA ou des outils d'apprentissage adaptatifs ou accessibles. Ceux-ci peuvent être utilisés ponctuellement en classe.
- **Encouragement précoce** : au niveau préscolaire, il existe également de nombreuses mesures qui contribuent à créer les conditions nécessaires à l'acquisition de la lecture. La Direction de l'instruction publique et de la culture soutient concrètement l'offre « Schenk mir eine Geschichte – family literacy » de l'ISJM, qui met l'accent sur l'importance de la première langue. Les parents et leurs enfants écoutent des histoires dans leur première langue ou en allemand. Pour les enfants ayant des besoins particuliers, il existe différentes offres dans le cadre de l'encouragement précoce, comme « Sprich mit mir ». Dans ce cours, les parents reçoivent des informations sur le développement du langage ainsi que des aides pour encourager leurs enfants à parler. L'offre est soutenue par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) du canton de Berne. En outre, pour les enfants d'âge préscolaire présentant un trouble grave du développement du langage, la DSSI propose des prestations complètes de logopédie.

Le Conseil-exécutif attache une grande importance à l'encouragement des aptitudes de lecture et des compétences médiatiques. Dans ce contexte, il est prêt à examiner les mesures existantes et à les étendre ponctuellement en fonction des besoins, de manière ciblée et efficace. Pour ce faire, il collaborera avec les institutions de formation, la PHBern et d'autres parties prenantes, les mettra en réseau, planifiera l'ensemble du programme d'études et soulignera en particulier l'impact des mesures visant à accroître les compétences en matière de lecture et de médias, ou continuera à le faire.

Pour les motifs exposés ci-dessus, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter la présente motion.

Destinataire

– Grand Conseil